|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/40/INF/4 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 15 mai 2019 | | |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Quarantième session**

**Genève, 17 – 21 juin 2019**

Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées : Note d’information sur les contributions financières et les demandes d’assistance financière

*Document établi par le Secrétariat*

Le présent document contient les informations qui doivent être communiquées au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) au sujet du fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées (ci-après dénommé “Fonds”). Les règles applicables en la matière figurent dans l’annexe du document WO/GA/32/6, que l’Assemblée générale de l’OMPI a approuvée lors de sa trente-deuxième session en septembre 2005 et modifiée ultérieurement à sa trente-neuvième session en septembre 2010.

L’article 6.f) des règles applicables prévoit ce qui suit :

“f) Avant chaque session du comité, le Directeur général de l’OMPI communique aux participants une note d’information indiquant :

“i) le relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date de la rédaction du document;

“ii) l’identité des donateurs (à l’exception de ceux qui auront expressément demandé l’anonymat);

“iii) le montant des ressources disponibles compte tenu des sommes déboursées;

“iv) la liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du Fonds depuis le document d’information précédent;

“v) les personnes admises au bénéfice d’une assistance qui se sont désistées;

“vi) le montant alloué à chaque bénéficiaire; et

“vii) une description suffisamment circonstanciée des personnes ayant présenté une demande d’assistance pour la session suivante.

“Ce document est en outre adressé nominativement aux membres du Conseil consultatif pour examen et délibération”.

Le présent document constitue la trente-deuxième note d’information de cette nature, telle que requise par décision de l’Assemblée générale de l’OMPI. L’information qui doit être communiquée aux participants de la quarantième session du comité se présente comme suit :

### Relevé des contributions volontaires versées au Fonds à la date du 8 mai 2019 et nom du donateur

86 092,60 francs suisses (soit l’équivalent de 500 000 couronnes suédoises à cette date) versés le 7 novembre 2006 par le Swedish International Biodiversity Programme (SwedBio/CBM);

31 684 francs suisses (soit l’équivalent de 20 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2006 par le Gouvernement français;

29 992,50 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars É.-U. à cette date) versés le 27 mars 2007 par la Fondation Christensen;

150 000 francs suisses versés le 8 juin 2007 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

5965,27 francs suisses (soit l’équivalent de 5000 dollars É.-U. à cette date) versés le 14 août 2007 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

98 255,16 francs suisses (soit l’équivalent de 60 000 euros à cette date) versés le 20 décembre 2007 par le Gouvernement norvégien;

100 000 francs suisses versés le 7 février 2008 par l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse);

12 500 francs suisses (soit l’équivalent de 13 441 dollars É.-U. à cette date) versés le 25 mars 2011 par le Ministère des sciences et de la technologie du Gouvernement sud-africain;

500 francs suisses (soit l’équivalent de 573 dollars É.-U. à cette date) versés le 10 mai 2011 par un donateur anonyme;

89 500 francs suisses (soit l’équivalent de 100 000 dollars australiens à cette date) versés le 20 octobre 2011 par le Gouvernement australien;

15 000 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement australien[[1]](#footnote-2);

4694,40 francs suisses versés le 20 juin 2013 par le Gouvernement néo-zélandais;

37 835 francs suisses versés le 28 février 2017 par le Gouvernement australien; et

18 268,75 francs suisses (soit l’équivalent de 25 000 dollars canadiens à cette date) versés le 27 mars 2019 par le Gouvernement canadien.

Montant total des contributions volontaires portées au crédit du Fonds à la date du 8 mai 2019 : 679 505,46 francs suisses.

### Montant des ressources disponibles

* montant disponible au 8 mai 2019, y compris les frais et intérêts bancaires : 18 365,25 francs suisses;
* montant engagé au 8 mai 2019 : 15 959,50 francs suisses.
* montant disponible moins montant engagé au 8 mai 2019 : 2405,75 francs suisses.

### Liste des personnes ayant bénéficié d’une assistance au titre du Fonds ou ayant été admises au bénéfice d’une assistance depuis la dernière note d’information[[2]](#footnote-3)

### Personnes qui ont été admises au bénéfice d’une assistance en vue de leur participation à la trente-neuvième session du comité[[3]](#footnote-4), sous réserve de fonds disponibles, mais pour lesquelles les ressources du Fonds n’étaient pas suffisantes (dans l’ordre de priorité)

M. Odon NSUMBU KABU

Nationalité : République démocratique du Congo

Adresse postale : Mbuji-Mayi (République démocratique du Congo)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Centre de recherche et de promotion du droit

Siège de l’observateur accrédité : Mbuji-Mayi (République démocratique du Congo)

M. Q”apaj CONDE CHOQUE

Nationalité : État plurinational de Bolivie

Adresse postale : La Paz (État plurinational de Bolivie)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Centro de Estudios Multidisciplinarios Aymara (CEM-Aymara)/Centre d’études pluridisciplinaires Aymara (CEM-Aymara)   
Siège de l’observateur accrédité : La Paz (État plurinational de Bolivie)

### Personnes qui ont été admises au bénéfice d’une assistance en vue de leur participation à la quarantième session du comité, sous réserve de fonds disponibles, et pour lesquelles les ressources du Fonds étaient suffisantes au 8 mai 2019[[4]](#footnote-5) (dans l’ordre de priorité)

Mme Jennifer TAULI CORPUZ

Nationalité : Philippines

Adresse postale : Quezon (Philippines)

Nom de l’observateur accrédité : Tebtebba Foundation – Centre international des peuples autochtones pour la recherche en matière de politiques et pour l’éducation

Siège de l’observateur accrédité : Baguio (Philippines)

M. Q”apaj CONDE CHOQUE

Nationalité : État plurinational de Bolivie

Adresse postale : La Paz (État plurinational de Bolivie)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Centro de Estudios Multidisciplinarios Aymara (CEM-Aymara)/Centre d’études pluridisciplinaires Aymara (CEM-Aymara)   
Siège de l’observateur accrédité : La Paz (État plurinational de Bolivie)

M. Odon NSUMBU KABU

Nationalité : République démocratique du Congo

Adresse postale : Mbuji-Mayi (République démocratique du Congo)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Centre de recherche et de promotion du droit

Siège de l’observateur accrédité : Mbuji-Mayi (République démocratique du Congo)

M. Nelson DE LEÓN KANTULE

Nationalité : Panama

Adresse postale : Panama (Panama)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Asociación Kunas Unidos por Napguana (KUNA)

Siège de l’observateur accrédité : Corregimiento Vista Alegre (Arraijan) (Panama)

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA

Nationalité : Mali

Adresse postale : Tombouctou (Mali)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat : ADJMOR

Siège de l’observateur accrédité : Tombouctou (Mali)

### Personnes qui ont été admises au bénéfice d’une assistance en vue de leur participation à la quarantième session du comité[[5]](#footnote-6), sous réserve de fonds disponibles, mais pour lesquelles les ressources du Fonds n’étaient pas suffisantes au 8 mai 2019, sur la base des engagements pris (dans l’ordre de priorité)

Mme Sonia Patricia MURCIA ROA

Nationalité : Colombie

Adresse postale : Bogota (Colombie)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Maloca Internationale

Siège de l’observateur accrédité : Bogota (Colombie)

Mme Bibi BARBA

Nationalité : Australie

Adresse postale : Kirribilli Sydney (Australie)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat : Arts Law Centre of Australia

Siège de l’observateur accrédité : Woollomooloo (Australie)

### Montant versé pour les participations à la trente-neuvième session du comité

Aucun versement effectué.

### Montant engagé en vue de la quarantième session du comité (dans l’ordre de priorité)

Mme Jennifer TAULI CORPUZ : 3282,05 francs suisses

M. Q”apaj CONDE CHOQUE : 4168,80 francs suisses

M. Odon NSUMBU KABU : 2698,90 francs suisses

M. Nelson DE LEÓN KANTULE : 3081,95 francs suisses

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA : 2727,80 francs suisses

### Liste des personnes ayant demandé une assistance en vue de leur participation à la prochaine session du comité (dans l’ordre alphabétique)

M. Agoussou Marcellin AIGBE

Nationalité : Bénin  
Adresse postale : Cotonou (Bénin)  
Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :   
Jeunesse Sans Frontières Bénin  
Siège de l’observateur accrédité : Cotonou (Bénin)

M. Rodrigo DE LA CRUZ INLAGO

Nationalité : Équateur

Adresse postale : Quito (Équateur)

Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat :

Llamado de la Tierra

Siège de l’observateur accrédité : Cusco (Pérou)

M. Ndiaga SALL

Nationalité : Sénégal

Adresse postale : Dakar (Sénégal)  
Nom de l’observateur accrédité ayant désigné le candidat : Enda Santé  
Siège de l’observateur accrédité : Dakar (Sénégal)

*Le comité est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[Fin du document]

1. 782,22 francs suisses ont été remboursés le 2 septembre 2013, conformément aux conditions convenues d’un commun accord concernant l’utilisation de la contribution versée par le Gouvernement australien. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir le document WIPO/GRTKF/IC/39/INF/4 daté du 4 février 2019. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir l’annexe du document WIPO/GRTKF/IC/38/INF/6 daté du 13 décembre 2018. [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir l’annexe du document WIPO/GRTKF/IC/39/INF/6 daté du 21 mars 2019. [↑](#footnote-ref-5)
5. Idem. [↑](#footnote-ref-6)